

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège Social :65, Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le jeudi 10 juillet 2008 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Jusqu'à fin 2006, l'UIB a procédé à l'évaluation de ses actifs en application des règles en vigueur. Les provisions requises étaient imputées sur l'exercice d'estimation dans la limite du résultat disponible. Le reliquat - les provisions non comptabilisées – étant détaillé dans les notes aux états financiers.

L'UIB a décidé, pour l'exercice 2007, de comptabiliser l'intégralité des provisions requises telles qu'estimées à la date de clôture. Elle a ainsi constitué des provisions au titre des risques de contrepartie pour un montant net de reprises de 145,373 millions de dinars et des provisions d'un montant de 27,960 millions de dinars au titre des risques opérationnels et des suspens comptables. De ce fait, les états financiers ont fait ressortir une perte nette de l'exercice de 185 millions de dinars après modifications comptables.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a prévu d'affecter une partie des réserves pour la résorption partielle des pertes et préconisé une série de mesures afin de permettre à l'UIB de reconstituer ses fonds propres et de renouer avec la croissance de son activité et de ses résultats. Pour consacrer ces choix, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2008 a convoqué les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire à se réunir le 9 Août 2008 et il sera notamment proposé aux actionnaires de:

1. Reconstituer les fonds propres nets de base de l'UIB sous forme d'une augmentation de capital de 90 millions de dinars par voie de :

- Création de 7 000 000 actions nouvelles au nominal de 10 dinars à souscrire en numéraire pour porter le capital de 106 000 000 dinars à 176 000 000 dinars. Ces actions seront émises au pair et le droit à y souscrire sera attribué aux anciens actionnaires à raison de 35 actions nouvelles pour 53 actions anciennes. Les nouvelles actions seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe Société Générale limitera sa souscription à ladite augmentation à hauteur de sa quote-part actuelle de manière à ne pas diluer la part de l'actionnariat tunisien dans le capital de l'UIB.

Le schéma proposé donne, en outre, la possibilité à des investisseurs tunisiens de souscrire, à la tranche d'augmentation de capital sous forme d'actions nouvelles, en lieu et place d'actionnaires tunisiens actuels qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas participer à l'augmentation de capital envisagée.

- Création de 2 000 000 Certificats d'Investissement « C.I » au nominal de 10 dinars chacun à émettre en numéraire pour porter le capital de 176 000 000 dinars à 196 000 000 dinars. Ces certificats réservés au Groupe Société Générale seront émis à 10 dinars et intégralement libérés à la souscription.

Le recours aux Certificats d'Investissement, appelés à renforcer le niveau des fonds propres nets de base de l'UIB, a été prévu de manière à éviter la dilution des actionnaires tunisiens en termes de droits de vote.

- Création de 2 000 000 Certificats de Droit de Vote « C.D.V », à attribuer aux actionnaires à raison de cinq (5) certificats de droit de vote pour 44 actions.

Les Certificats de Droit de Vote, qui représentent les droits de vote attachés aux actions, seront répartis entre les actionnaires actuels et ceux résultant de l'augmentation de capital visée plus haut de manière à maintenir inchangés lesdits droits des actionnaires actuels.

2. Autoriser l'émission d'emprunts subordonnés à hauteur de 80 millions de dinars, à souscrire totalement par le Groupe Société Générale, afin de constituer des fonds propres complémentaires au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, sous forme:
 - D'un emprunt subordonné à durée indéterminée (Art. 5 (b)-5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :
 - Remboursement à l'initiative de l'UIB et avec l'accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Aucun remboursement anticipé ne doit pouvoir être sollicité avant l'expiration d'un délai de 5 ans, sauf dans l'hypothèse où seraient substitués à l'emprunt ainsi remboursé des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité.
 - Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas alourdir les charges financières et de rétablir la rentabilité de l'UIB.
 - Insertion d'une clause de subordination et d'une clause d'absorption d'éventuelles pertes et d'une faculté donnée à l'UIB de différer le paiement des intérêts.
 - D'un emprunt subordonné à durée déterminée (art. 5 (b) -6 de la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :
 - Durée minimale de 5 ans.
 - Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas obérer les perspectives de retour à la rentabilité de l'UIB.

Les projets de résolutions, qui seront soumis aux Assemblées Générales, illustrent l'engagement de l'UIB à renforcer ses structures et ses capacités d'initiative tout en préservant les intérêts des actionnaires tunisiens. En effet, la contribution financière du Groupe Société Générale est significative, en matière de reconstitution des fonds propres et d'engagement de paiement en faveur de l'UIB, par rapport à celle des actionnaires tunisiens qui garderont, toutefois, inchangée leur quote-part dans le capital de l'UIB (soit 47,63 %).

Avec la mise en œuvre attendue du plan de reconstitution de ses fonds propres, l'UIB se couvre de manière optimale contre les risques de ses crédits non performants, marque une rupture avec le passé en matière de sous provisionnement, conforte ses ratios de solvabilité et de couverture de ses actifs classés par les provisions et s'inscrit, désormais, dans une démarche qui compte l'assainissement des créances et la maîtrise des risques et des coûts parmi ses priorités. L'UIB prend, ainsi, l'option d'une démarche lui permettant d'asseoir une image de responsabilité et de rigueur en matière de gestion des risques. Cette démarche a déjà permis de rompre avec la situation de non certification des comptes de l'UIB, par l'un des deux commissaires aux comptes, vécue l'année dernière.

Pour renouer rapidement avec une rentabilité durable, l'UIB a d'ores et déjà décidé de mettre en œuvre un modèle de croissance plus équilibré, en axant sa démarche sur la diversification du portefeuille de ses métiers et le renforcement de son positionnement sur la clientèle « Corporate » (Grands Ensembles, PME, Professionnels). Ce modèle se base, également, sur le renforcement du positionnement de l'UIB dans le domaine du commerce international avec l'objectif de devenir un acteur majeur du marché en matière de produits et de prestations dédiés à cette activité. Enfin, le modèle s'appuie sur le lancement d'une nouvelle ligne de métier « Banque d'Affaires », et ce à partir du 1^{er} septembre 2008. Cette stratégie sera traduite dans un plan d'affaires (Business Plan) pour la période 2008-2012, dont l'élaboration est en cours de finalisation avec le concours de la banque LAZARD.

Grâce à cette nouvelle stratégie, l'UIB a l'ambition de conforter sa position dans le paysage bancaire tunisien en tirant le meilleur parti de son réseau qui compte à ce jour 103 points de ventes. Dans ce cadre, L'UIB va optimiser la réactivité de son réseau actuel et accroître la qualité de ses prestations, comme elle se propose de poursuivre la dynamique d'ouverture d'agences - 24 nouvelles agences au cours de la période 2008-2012 - pour couvrir les nouvelles zones de développement ; l'objectif étant de faire converger la part de marché de l'UIB en termes d'ouverture de comptes, de collecte de dépôts et d'octroi de crédits vers sa part de marché en termes de nombre d'agences.

Pour la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, l'UIB s'apprête à procéder à des aménagements de son organisation, à optimiser le rendement de son système d'information et de son dispositif commercial, à améliorer le traitement des opérations et à remettre à niveau les fonctions de recouvrement des créances au sein de la banque.

Avec le plan d'action 2008-2012, un nouveau chapitre dans le développement de l'UIB est désormais ouvert. Il se traduit par l'assainissement de son bilan, la mise en œuvre d'un programme de compétitivité et de remise à niveau de ses structures, sa mise en conformité avec les ratios réglementaires en matière de provisionnement et son respect des normes prudentielles en matière de liquidité et de solvabilité (un ratio de solvabilité +11%). Avec un bilan assaini et une assise financière consolidée, l'UIB cherche à renforcer la confiance et à entretenir une dynamique structurellement saine au bénéfice de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et des marchés.

L'UIB compte, aujourd'hui, des atouts à même d'assurer le succès de son nouveau plan. D'abord, le fonds de commerce qu'elle s'est constituée depuis plus de 40 ans ; ensuite, sa proximité avec les opérateurs locaux et son ouverture de plus en plus grande sur la clientèle internationale ; enfin, le soutien de son actionnaire de référence et une nouvelle Direction Générale qui a confirmé son engagement à mettre en œuvre une stratégie de développement pertinente et à assurer une communication financière régulière et pertinente à l'adresse des marchés.

La période 2008-2012 sera cruciale et l'enjeu considérable pour l'UIB. Le nouveau plan envisagé offre de nouvelles perspectives sur la voie de la convergence avec les meilleurs standards en matière de rentabilité, de gestion et de contrôle des risques. Il permet de regarder l'avenir avec confiance et optimisme.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.